GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Nanobiotix

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont - CS 20070
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Nanobiotix

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Nanobiotix,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nanobiotix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des factures non parvenues relatives aux dépenses engagées pour la réalisation des essais cliniques

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre du développement de ses produits, votre société réalise des essais cliniques en collaboration avec des centres de recherche. Le paragraphe de l'annexe des comptes annuels « Frais de recherche et de développement » expose la méthode d'estimation des dépenses engagées à ce titre selon l'avancement des études cliniques. A la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque étude, est déterminée par la direction sur la base de contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient, et est enregistrée en charge à payer de l'exercice. Le risque porte à la fois sur l'identification de la totalité des essais cliniques en cours à la date de clôture des comptes, sur la réalité des dépenses engagées et sur la correcte estimation des provisions à la fin de l'exercice. Une erreur dans ces éléments conduirait à une mauvaise évaluation du poste « Autres achats et charges externes » du compte de résultat. Nous avons considéré l'évaluation de la facture non parvenue relative aux essais cliniques comme un point clé de l'audit compte tenu de la complexité à déterminer les hypothèses clés sous-tendant la méthode d'estimation à la clôture de l'exercice. Les estimations ainsi réalisées font appel au jugement de la direction.	Nos travaux ont notamment consisté à examiner l'évaluation et les éléments sous-tendant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des factures non parvenues. Dans ce cadre, nous avons : ► analysé les procédures de contrôle interne mises en place afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice ; ► testé, les contrôles clés mis en place concernant le nombre de patients traités sur la période, la mise à jour du coût moyen par patient à partir des contrats conclus avec les centres d'essais cliniques, et l'apurement de la provision ; ► analysé les éléments établis par la direction documentant le coût par patient des essais réalisés ; ► examiné les contrats significatifs conclus avec les centres d'essais cliniques ; ► testé les facturations émises par les centres de recherche clinique postérieurement à la clôture afin d'apprécier la cohérence de l'estimation de la direction ; ► rapproché les états déclaratifs des centres d'essais cliniques faisant état du nombre de patients recrutés et des dates de début de traitement avec le nombre de patients et les dates de traitement prises en compte dans le calcul de la provision.

■ Evaluation des titres de participation et créances rattachées

Risque identifié	Notre réponse
Les titres de participation et créances rattachées sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de M€ 6,3, soit 5 % du total de l'actif. Comme indiqué dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur d'usage. Cette valeur d'usage est déterminée sur la base de la valeur actualisée des flux prévisionnels de trésorerie pour les entités opérationnelles. Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation et créances rattachées comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance des jugements de la direction, notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie utilisées pour la détermination de la valeur d'usage.	Nos travaux ont notamment consisté à examiner l'évaluation et les éléments sous-tendant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer les valeurs d'usages. Dans ce cadre, nos travaux ont notamment consisté à : ► obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et analyser leur cohérence avec les plans d'affaires approuvés par la direction ; ► analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance des sociétés concernées et conforter, notamment par entretiens avec la direction, les perspectives futures de chiffre d'affaires ; ► effectuer des tests de sensibilité sur les principales hypothèses retenues par la direction ; ► apprécier, avec nos spécialistes en évaluation inclus dans l'équipe d'audit, le taux d'actualisation retenu par rapport à des références de marché.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis

par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nanobiotix par votre assemblée générale du 14 juin 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 4 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet GRANT THORNTON était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année (dont huit années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

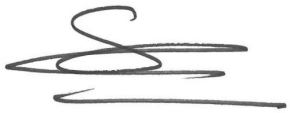
Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON	ERNST & YOUNG et Autres
Membre français de Grant Thornton International	
	
Samuel Clochard	Cédric Garcia

NANOBIOTIX

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2020

1. BILAN

1.1 Bilan actif

En K€	31-12-2020			31-12-2019
	Brut	Amort. & Prov.	Net	
Concessions, brevets	713	694	19	101
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	61
Immobilisations incorporelles	713	694	19	162
Constructions et agencements	3 313	1 320	1 992	2 296
Installations techniques	1 998	1 438	561	691
Autres immobilisations corporelles	938	755	182	296
Immobilisations en cours	1	-	1	11
Immobilisations corporelles	6 250	3 514	2 737	3 294
Titres de participation	4 052	-	4 052	4 052
Autres immobilisations financières	663	7	656	621
Créances rattachées à des participations	2 252	-	2 252	2 208
Immobilisations financières	6 967	7	6 960	6 880
TOTAL	13 930	4 215	9 716	10 337
Avances et acomptes versés sur commandes	805	-	805	1 094
Avances	805	-	805	1 094
Clients et comptes rattachés	72	-	72	10
Autres actifs courants	3 621	189	3 432	7 388
Créances	3 693	189	3 504	7 398
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	10 000
Disponibilités	118 420	-	118 420	21 297
Trésorerie	118 420	-	118 420	31 297
Charges constatées d'avance	2 330	-	2 330	4 280
TOTAL	125 248	189	125 060	44 069
Ecart de conversion actif	12	-	12	-
TOTAL ACTIF	139 191	4 403	134 788	54 406

1.2 Bilan passif

En K€	31-12-2020	31-12-2019
Capital	1 033	672
Primes	255 751	153 164
RAN débiteur	- 146 784	- 103 210
Résultat de l'exercice	- 35 719	- 43 574
CAPITAUX PROPRES	74 280	7 052
Provisions pour risques et charges	40	112
Provisions pour risques	12	-
PROVISIONS	52	112
Emprunts et dettes financières diverses	45 725	34 895
Dettes fournisseurs	8 852	7 598
Dettes fiscales et sociales	5 519	4 329
Autres dettes	350	404
DETTES	60 446	47 227
Ecart de conversion passif	9	14
TOTAL PASSIF	134 788	54 406

2. COMPTE DE RESULTAT

En K€	31-12-2020	31-12-2019
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	231	444
Chiffre d'affaires	231	444
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subvention d'exploitation	-	-
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	130	86
Autres produits	134	46
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	496	577
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	265	319
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	22 743	29 941
Impôts et taxes et versements assimilés	274	215
Salaires et traitements	7 375	8 359
Charges sociales	3 274	4 277
Dotations aux amortissements	784	858
Dotations aux dépréciations	-	-
Dotation aux provisions	52	112
Autres charges	113	150
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	34 881	44 232
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 34 385	- 43 655
Produits financiers de participations	45	46
Autres intérêts et produits assimilés	92	259
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges financiers	16	-
Différence positive de change	-	361
Produits nets sur cessions de VMP	134	60
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	287	726
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financiers	7	205
Intérêts et charges assimilés	1 780	1 578
Différence négative de change	1 414	11
Charges nettes sur cession de VMP	115	115
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	3 316	1 909
RESULTAT FINANCIER	- 3 028	- 1 183
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 37 413	- 44 838
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	68
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges exceptionnels	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	69
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	164	1 109
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	68
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnels	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	164	1 178
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 164	- 1 109
Participation des salariés	-	-
Crédit d'impôt	1 858	2 373
RESULTAT NET	- 35 719	- 43 574

3. ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, dont le total est de 134 788 K€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 231 K€ et dégageant un déficit de 35 719 K€. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, les tableaux sont présentés en milliers euros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pandémie COVID-19

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie.

Le 21 avril 2020, la Société a annoncé la mise à jour de son plan de développement global et opérationnel dans le contexte de la crise COVID-19.

Face à cette situation exceptionnelle et inédite, la priorité de la Société a été de préserver la santé de ses salariés, celle des patients et des professionnels de santé impliqués dans les essais cliniques. Le télétravail a été mis en place pour tous les postes compatibles, les mesures de sécurité et de protection ont été renforcées, et les déplacements professionnels ont été strictement limités à ceux considérés comme absolument critiques pour les activités de la Société.

Afin de limiter les conséquences d'une baisse d'activité, la Société a par ailleurs bénéficié du dispositif exceptionnel d'activité partielle pour la période de mars à juin 2020. Dans le cadre du plan de soutien d'urgence aux entreprises affectées par le COVID-19, Bpifrance a accordé à la Société une suspension des prélèvements de deux échéances trimestrielles. Ces échéances seront réintégrées sans frais ni pénalité en fin de tableau d'amortissement.

Malgré la crise, la Société a annoncé que le plan global de développement se poursuit et que ses priorités demeurent les cancers de la tête et du cou et l'immuno-oncologie, qui ont été peu impactés par la crise du COVID-19. Cependant les études de phase précoce et celles menées en collaboration ont subi quelques retards en raison des restrictions dues à la pandémie.

Finance

Obtention de 10M€ de financement non dilutif

Le 8 juin, la Société a annoncé avoir reçu l'approbation de HSBC et Bpifrance d'un total de 10M€ de financement non dilutif sous forme de PGE (Prêts Garantis par l'Etat).

Levée de fonds de 20 millions d'euros (24m$) dans le cadre d'un placement d'actions ordinaires nouvelles auprès d'investisseurs aux Etats-Unis et en Europe

En juillet 2020, Nanobiotix a levé avec succès 20 M€ brut dans le cadre d'un placement d'actions ordinaires auprès d'investisseurs américains et européens.

Introduction en bourse aux Etats-Unis

En décembre 2020 Nanobiotix a annoncé une introduction en bourse réussie sur le Nasdaq Global Select Market. L'offre comprenait une augmentation de capital de 7.300.000 nouvelles actions ordinaires, comprenant une offre au public de 5.445.000 actions ordinaires sous la forme d'American Despositary Shares (ADS), chacune représentant une action ordinaire, aux Etats-Unis d'Amérique (l'« Offre aux U.S. ») et une offre concomitante de 1.855.000 actions ordinaires dans certains pays en dehors des États-Unis d'Amérique à certains investisseurs. De plus, les banques garantes de l'Offre Globale ont exercé intégralement leur option d'acheter 1.095.000 ADSs supplémentaires au même prix de 13,50 US dollars. Par conséquent, le produit brut de l'Offre Globale s'élève à environ 113,3 millions U.S. dollars (équivalent à 93,5 millions d'euros).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nanobiotix et PharmaEngine s'entendent pour mettre fin à leur collaboration

En mars 2021, Nanobiotix a annoncé mettre fin à l'accord de licence et collaboration conclu avec la société PharmaEngine en août 2012 en raison des désaccords concernant la stratégie optimale de développement dans la région Asie-Pacifique. Conformément à leur accord de résiliation et de libération, Nanobiotix conservera tous les droits sur le développement et la commercialisation du NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique.

PharmaEngine recevra une compensation financière ne dépassant pas $5 millions au total, à l'issue des différentes étapes administratives liées à la fin de la collaboration.
PharmaEngine percevra un paiement de $7,5 millions lors de la deuxième approbation réglementaire du NBTXR3 dans n'importe quelle juridiction au monde et pour n'importe quelle indication. Si la société venait à annoncer une collaboration avec un nouveau partenaire pour la région Asie-Pacifique dans les 6 mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord de résiliation, PharmaEngine aurait droit à un paiement immédiat de $2,5 millions et recevra le paiement des $5 millions de dollars restants lors de cette deuxième approbation réglementaire de NBTXR3. La société a également accepté de payer des redevances à PharmaEngine à des taux bas en ce qui concerne les ventes de NBTXR3 dans la région Asie-Pacifique pour une période de 10 ans commençant à la première date correspondante de ventes dans la région.

La conservation de tous les droits relatifs au NBTXR3 ouvrira de nouvelles possibilités à court et à long terme pour la Société et cette dernière évaluera la région Asie-Pacifique en vue de son inclusion potentielle dans son prochain essai mondial d'enregistrement de phase III dans le cancer de la tête et du cou.

Nanobiotix annonce les premiers résultats positifs dans une étude évaluant NBTXR3 dans le cancer du rectum

En janvier 2021, Nanobiotix a annoncé les résultats positifs de l'étude Ib/II de recherche de dose, évaluant NBTXR3 activé par radiothérapie, chez les patients atteints d'un cancer du rectum, associé à une chimiothérapie. Cette étude est sponsorisée et conduite par la société PharmaEngine Inc. basée à Taiwan, conformément à un accord de licence et de collaboration avec Nanobiotix. Ces données présentées lors du congrès ASCO-GI 2021 montrent que l'injection intratumorale du produit a été réalisable et que le produit a été bien toléré à tous les niveaux de dose. Plus de 70 % des patients ont présenté une réponse tumorale objective après une chimioradiation concomitante. Environ 90 % des patients ont subi une excision mésorectale totale (chirurgie) et 17,6 % obtiennent une réponse pathologique complète. Et enfin, 50 % des patients ayant subi une intervention chirurgicale présentaient une bonne régression tumorale.

Première injection de NBTXR3 à un patient atteint d'un cancer de l'œsophage

De plus, Nanobiotix a également annoncé que NBTXR3 a été injecté à un premier patient dans le cadre d'un essai de phase I évaluant NBTXR3 activé par radiothérapie, avec une chimiothérapie concomitante, chez des patients atteints d'un cancer de l'œsophage. Cet essai est réalisé dans le cadre de l'accord de collaboration clinique avec le MD Anderson Cancer Center de l'Université du Texas.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables dans le respect du recueil des normes comptables françaises qui intègre le règlement ANC 2015-06 (PCG 2014) du 23 novembre 2015 et 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux articles 121-1 et suivants du Plan comptable général :

- image fidèle ;
- comparabilité des exercices et continuité de l'exploitation ;
- régularité et sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le directoire, car la situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits qu'elle développe, ce qui implique ainsi une phase de recherche et de développement durant plusieurs années. En outre, compte tenu d'une trésorerie et équivalents de trésorerie nets de 118 420 K€ au 31 décembre 2020, contre 21 297 K€ au 31 décembre 2019 résultant de son introduction au Nasdaq en décembre 2020, la Société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour assurer sa continuité d'exploitation pendant à minima les douze prochains mois d'exploitation.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Reconnaissance du revenu : dans le cadre d'un contrat de concession de licence, la Société est amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations corporelles et incorporelles

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
(K€)		Poste à poste	Acquisitions	Poste à poste	Cessions	
Immobilisations incorporelles diverses (logiciels, licences)	649	61	7	-	5	713
Immobilisations incorporelles capital	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	61	-	-	61	-	-
Installations générales agencements, aménagements des constructions	3 297	-	16	-	-	3 313
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 956	10	32	-	-	1 998
Installations générales agencements, aménagements divers	79	-	-	-	-	79
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	833	-	27	-	1	858
Immobilisations corporelles en cours	11	-	-	10	-	1
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 886	71	83	71	6	6 963

La Société a poursuivi ses investissements au cours de l'exercice 2020 pour 83 K€ comprenant notamment :

- Agencements et installations pour 16 K€,
- Installations techniques et matériel pour 32 K€,
- Achat de nouveaux logiciels et licences informatiques pour 7 K€,
- Achat de matériels informatiques et équipements divers pour 27 K€.

Les cessions de l'exercice s'élèvent à 6 K€ et correspondent à des mises au rebut.

Frais de recherche et de développement

La Société estime qu'en raison des risques et des incertitudes liées à l'obtention des autorisations réglementaires de commercialisation de ses produits candidats, la faisabilité technique des projets en développement ne sera établie qu'une fois les autorisations obtenues réglementaires pour la commercialisation des produits. En conséquence, la Société a comptabilisé en charges l'ensemble de ses frais de recherche et de développement engagés en 2020 et durant les périodes précédentes.

Les frais de recherche et de développement exposés au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 23 285K€.

Depuis le début de ses essais cliniques, Nanobiotix a engendré des coûts qui ne lui ont pas encore été facturés. Au 31 décembre 2020, ces coûts estimés à 1 532 K€ ont donc été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices, et estimés pour chaque étude, sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient. Le montant total estimé pour chaque étude au 31 décembre 2020 a été diminué des factures reçues jusqu'à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Autres immob. Incorporelles	Linéaire	1 à 5 ans
Installations générales agenc. Aménag. constr.	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice (K€)	Montant début d'exercice	Mouvement de poste à poste	Dotations de l'exercice	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles diverses (logiciels, licences)	548	-	151	5	694
Installations générales agencements, aménagements des constructions	1 001	-	320	-	1 320
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 265	-	173	-	1 438
Installations générales agencements, aménagements	7	-	12	-	20
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	609	-	128	1	736
TOTAL GENERAL	**3 430**	-	**784**	**6**	**4 208**

Etat des immobilisations financières

Etat des immobilisations financières (K€)	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Dépôts	370	7	-	377
Titres de participation	4 052	-	-	4 052
Créances rattachées à des participations	2 208	45	-	2 252
Titres immobilisés	-	-	-	-
Actions propres	137	46	-	182
Compte de Liquidité	130	-	27	104
TOTAL GENERAL	**6 897**	**98**	**27**	**6 968**

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du "premier entré, premier sorti".
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Nanobiotix détient 100% des actions de la Société Nanobiotix Corp., dont le capital est de 3 001 K€. Cette filiale présente un résultat comptable positif de 56 K€ pour son exercice clos au 31 décembre 2020.

Nanobiotix détient également 100% des actions des sociétés Nanobiotix Spain, S.L.U. et Nanobiotix Germany GmbH dont le capital est respectivement de 3 K€ et 25 K€.

Enfin, Nanobiotix détient 100% des actions de la Société Curadigm SAS créé le 3 juillet 2019, dont le capital s'élève à 1 023 K€ au 31 décembre 2020.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de la valeur d'utilité de la participation

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient au 31 décembre 2020, 12 970 actions d'autocontrôle pour une valeur de 13,80 € par action au 31 décembre 2020, soit une valeur de 179 K€. Ces titres ont fait l'objet d'une dépréciation à la fin de l'exercice et sont valorisés dans les comptes à 175 K€.

Variation des capitaux propres

(K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	RAN débiteur	Résultat	TOTAL
31 décembre 2019	672	153 139	25	- 103 210	- 43 574	7 052
Affectation résultat N-1	-	-	-	- 43 574	43 574	-
Augmentation de capital	351		-	-	-	351
Attributions gratuites d'action	10	102 591	- 10	-	-	102 591
Souscription BSA	-	5	-	-	-	5
Exercice BSPCE	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période N	-	-	-	-	- 35 719	- 35 719
31 décembre 2020	1 033	255 735	16	- 146 784	- 35 719	74 280

Au 31 décembre 2020, les coûts d'augmentation de capital directement liés à l'introduction en bourse ont été enregistrés en réduction de la prime d'émission soit :

- 6 562 K€ relatifs aux honoraires des banques ;
- 2 620 K€ relatifs aux frais et honoraires des conseils initialement comptabilisés en immobilisations en cours.

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions normales	0,03	22 415 039	12 017 083	-	34 432 122

Titres dilutifs donnant accès au capital

La Société a émis des plans de bons de souscription d'actions (BSA), des plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE), des options de souscription d'actions (OSA) et des attributions gratuites d'actions (AGA) :

- *Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises :*

Lors de la séance du 23 juillet 2019, le directoire, qui peut, à sa seule discrétion, à tout moment au cours de la période d'acquisition, décider que la condition de présence continue cessera de s'appliquer au(x) bénéficiaire(s), a décidé de lever la condition de présence à laquelle est subordonnée l'acquisition définitive d'actions gratuites et l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la Société.

	BSPCE 2012-2	BSPCE 08-2013	BSPCE 09-2014	BSPCE 2015-1	BSPCE 2015-3	BSPCE 2016 Ordinary	BSPCE 2016 Performance	BSPCE 2017 Ordinary	BSPCE «2017»
Date(s) d'assemblée(s)	**4-mai-12**	**28-juin-13**	**18-juin-14**	**18-juin-14**	**18-juin-14**	**25-juin-15**	**25-juin-15**	**23-juin-16**	**23-juin-16**
Date d'attribution par le directoire	**18-dec-12**	**28-août-13**	**16-sept.-14**	**10-févr.-15**	**10-juin-15**	**2-févr.-16**	**2-févr.-16**	**7-janv.-17**	**7-janv.-17**
Nombre total de BSPCE autorisés	500 000	500 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Nombre total de BSPCE attribués	100 000	50 000	97 200	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	80 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	100 000	50 000	97 200	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	80 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	0	50 000	34 000	39 000	0	37 000	37 000	39 600	48 000
Dont Laurent LEVY	0	0	21 000	24 000	0	23 500	23 500	26 400	32 000
Dont Philippe MAUBERNA	0	50 000	13 000	15 000	0	13 500	13 500	13 200	16 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	2	0	29	12	42	42	49	41	2
Point de départ de l'exercice des BSPCE	18/12/2012	28/08/2013	16/09/2015	10/02/2016	10/06/2016	02/02/2017	02/02/2016	08/01/2018	07/01/2017
Date d'expiration des BSPCE	18/12/2022	28/08/2023	16/09/2024	10/02/2025	10/06/2025	02/02/2026	02/02/2026	07/01/2027	07/01/2027
Prix d'exercice des BSPCE	6,63	5,92	18,68	18,57	20,28	14,46	14,46	15,93	15,93
Terms of exercise [3]	*1	*1	*1	*1	*1	*1	*2	*1	*1
Nombre d'actions souscrites à la date du document	0	0	0	0	0	333	0	0	0
Nombre total de BSPCE annulés ou caducs à la date du document	0	0	11 050	3 200	22 350	25 150	27 550	16 800	0
Nombre total de BSPCE restants à la date du document	100 000	50 000	86 150	68 450	30 700	100 917	101 700	100 850	80 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	100 000	50 000	86 150	68 450	30 700	100 917	38 544	100 850	80 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les BSPCE en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites BSPCE soient remplies)	100 000	50 000	86 150	68 450	30 700	100 917	101 700	100 850	80 000

- *Bons de souscription d'actions :*

Le Directoire, lors de la séance du 17 mars 2020, a fait usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 11 avril 2019 et suite à l'approbation du comité des rémunérations en date du 6 mars 2020 et du conseil de surveillance en date du 13 mars 2020, a décidé d'émettre à destination des membres du conseil de surveillance 18 000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 € au prix fixe de 6,59 € (prime d'émission incluse). Tous ces bons dont la période de souscription était ouverte jusqu'au 30 Septembre 2020, ont été souscrits par leurs bénéficiaires au 30 juin 2020.

Le Directoire, lors de la séance du 29 mars 2019, a fait usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2018 et suite à l'approbation du conseil de surveillance en date du 23 janvier 2019, a décidé d'émettre à destination des membres du conseil de surveillance 18 000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 € au prix fixe de 11,66 € (prime d'émission incluse). Tous ces bons ont été souscrits par leurs bénéficiaires à la fin de la période de souscription le 27 juin 2019

	BSA 04-12	BSA 2013	BSA 2014	BSA 2015-1	BSA 2015-2 (a)	BSA 2015-2 (b)	BSA 2016 Ordinary	BSA 2016 Performance	BSA 2016-2
Date(s) d'assemblée(s)	**4-mai-12**	**4-mai-12**	**18-juin-14**	**18-juin-14**	**18-juin-14**	**25-juin-15**	**25-juin-15**	**25-juin-15**	**23-juin-16**
Date d'attribution par le directoire	**4-mai-12**	**10-avr.-13**	**16-sept.-14**	**10-févr.-15**	**25-juin-15**	**25-juin-15**	**2-févr.-16**	**2-févr.-16**	**3-nov.-16**
Nombre total de BSA autorisés	200 000	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre total de BSA attribués	52 500	10 000	14 000	26 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	52 500	10 000	14 000	26 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	52 500	10 000	14 000	22 000	0	0	18 103	18 105	0
Anne-Marie GRAFFIN				5000			2000	2000	
Enno SPILLNER				3000			1500	1500	
Alain HERRERA			4000	5000			4327	4327	
Laurent CONDOMINE	30000	6000	6000	7000			7031	7032	
Christophe DOUAT (observer)	22500	4000	4000	2000			3245	3246	
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émis	-	-	-	1	1	1	-	-	2
Point de départ de l'exercice des BSA	23/10/2013	30/04/2014	16/09/2014	10/02/2015	25/06/2015	25/06/2015	02/02/2016	02/02/2016	03/11/2016
Date d'expiration des BSA	04/05/2022	10/04/2023	16/09/2024	10/02/2025	25/06/2025	25/06/2020	02/02/2021	02/02/2021	03/11/2021
Prix d'émission des BSA	0,60 €	2,50 €	4,87 €	4,87 €	5,00 €	2,80 €	1,67 €	1,67 €	2,03 €
Prix d'exercice des BSA	6,00 €	6,37 €	17,67 €	17,67 €	19,54 €	19,54 €	13,74 €	13,74 €	15,01 €
Terms of exercise	*1	*1	*2	*2	*3	*3	*2	*4	*5
Nombre d'actions souscrites à la date du document	22500	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA annulés ou caducs à la date du document	0	4000	4000	5000	0	6000	0	0	0
Nombre total de BSA restants à la date du document	30 000	6 000	10 000	21 000	64 000	0	18 103	18 105	8 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	30 000	6 000	0	0	0	0	0	5 431	0
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les BSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites BSA soient remplies)	30 000	6 000	10 000	21 000	64 000	0	18 103	18 105	8 000

	BSA 2017	BSA 2018	BSA 2018-1	BSA 2018-2	BSA 2019-1	BSA 2020
Date(s) d'assemblée(s)	**23-juin-16**	**14-juin-17**	**14-juin-17**	**23-mai-18**	**23-mai-18**	**11-avr.-19**
Date d'attribution par le directoire	**7-janv.-17**	**6-mars-18**	**6-mars-18**	**27-juil.-18**	**29-mars-19**	**17-mars-20**
Nombre total de BSA autorisés	100 000	116 000	116 000	140 000	140 000	500 000
Nombre total de BSA attribués	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	18 000	18 000	0	0	18 000	18 000
Anne-Marie GRAFFIN	3820	2900			2900	3843
Enno SPILLNER	3820	4000			4000	3829
Alain HERRERA	2820	2900			2900	3195
Laurent CONDOMINE	4720	5300			5300	3976
Christophe DOUAT (observer)	2820	2900			2900	3157
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émis	-	-	1	1	-	-
Point de départ de l'exercice des BSA	07/01/2017	06/03/2018	06/03/2018	27/07/2018	29/03/2019	17/03/2020
Date d'expiration des BSA	07/01/2022	06/03/2023	06/03/2023	27/07/2028	29/03/2029	17/03/1930
Prix d'émission des BSA	2,26 €	1,62 €	1,62 €	2,36 €	1,15 €	0,29 €
Prix d'exercice des BSA	15,76 €	13,55 €	13,55 €	16,10 €	11,66 €	6,59 €
Terms of exercise	*2	*2	*5	*5	*2	*6
Nombre d'actions souscrites à la date du document	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA annulés ou caducs à la date du document	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA restants à la date du document	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	0	0	0	0	0	0
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les BSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites BSA soient remplies)	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000	18 000

- *Options de souscription d'actions:*

Lors de la séance du 11 mars 2020, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la trente-deuxième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019, a adopté le « 2019 Stock option Plan », a procédé à l'attribution totale des 107 972 options de souscription d'actions au profit de salariés du Groupe et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 6,25 euros (prime d'émission incluse). Ces options sont exerçables au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution et par tiers, sous réserve pour chaque tiers de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période de référence correspondant selon le calendrier suivant :

- à hauteur d'un tiers des Options à compter du 11 mars 2021,
- à hauteur d'un tiers supplémentaire à compter du 11 mars 2022, et
- à hauteur du dernier tiers à compter du 11 mars 2023.

Les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 ans seraient caduques de plein droit.

Lors de la même séance du 11 mars 2020, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la trente-deuxième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019, adoptant le « 2019 Stock option Plan », a procédé à l'attribution totale des 300 000 options de souscription d'actions au profit des membres du directoire (à l'exception de Madame Edwina Baskin-Bey) et de Monsieur Alain Dostie et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 6,25 euros (prime d'émission incluse). Le directoire a également décidé que les options pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- à hauteur d'un tiers des Options à compter du 11 mars 2021,
- à hauteur d'un tiers supplémentaire à compter du 11 mars 2022, et
- à hauteur du dernier tiers à compter du 11 mars 2023.

Ces conditions sont valables sous réserves pour chaque tranche de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période de référence correspondante et au plus tard dans les dix années de leur attribution, étant précisé que les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 ans seraient caduques de plein droit.

Etant précisé que le nombre d'options pouvant être exercées en vertu du calendrier d'exercice susvisé serait toujours arrondi au nombre entier supérieur.

Le directoire décide en outre de subordonner l'exercice des options attribuées aux membres du directoire ainsi qu'à Monsieur Alain Dostie à l'atteinte de la condition de performance suivante : obtenir des résultats positifs dans l'étude 1100 en 2020.

Lors de la séance du 30 avril 2020, le directoire, qui peut, à sa seule discrétion, à tout moment au cours de la période d'acquisition, décider que la condition de présence continue cessera de s'appliquer au(x) bénéficiaire(s), a décidé de lever la condition de présence à laquelle est subordonnée l'exercice des options de souscription d'actions attribuées à un nombre déterminé de salariés de la Société.

Lors de la séance du 24 octobre 2019, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la trente-sixième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019, a adopté le plan de stock-option LLY 2019, a procédé à l'attribution totale des 500 000 options de souscription d'actions au profit de Laurent Levy, Président de la Société, et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 6,41 euros (prime d'émission incluse). Le directoire a également décidé que les options seront soumises à l'ensemble des dispositions du plan LLY 2019 et pourront être exercées dans les conditions suivantes, conformément aux termes de la trente-sixième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019 :

- 10% des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché

Euronext à Paris atteint 24 euros,

- 10 % supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 30 euros,

- 40% supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 40 euros,

- 40 % supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 60 euros, et

- au plus tard dans les 10 ans de leur attribution, étant précisé que les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 années seraient caduques de plein droit,

étant précisé que le nombre d'options pouvant être exercées en vertu du calendrier d'exercice susvisé serait toujours arrondi au nombre entier supérieur et que les objectifs de cours susvisé seront automatiquement et arithmétiquement ajustés en cas de regroupement ou division du nombre d'actions de la Société ou autre opération similaire qui surviendrait postérieurement à l'attribution des options.

Lors de la séance du 29 mars 2019, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la quarantième résolution de l'assemblée générale du 23 mai 2018, a adopté le plan de stock-option 2019-1, a procédé à l'attribution totale des 37 500 options de souscription d'actions au profit de salariés du Groupe et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 11,08 euros (prime d'émission incluse). Ces options sont exerçables au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution et par tiers, sous réserve pour chaque tiers de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période correspondant selon le calendrier suivant :

- à hauteur de deux tiers des Options à compter du 30 mars 2021, et

- à hauteur d'un tiers supplémentaire à compter du 30 mars 2022.

Ces conditions sont valables sous réserves pour chaque tranche de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période de référence correspondante et au plus tard dans les dix années de leur attribution, étant précisé que les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 ans seraient caduques de plein droit.

	OSA 2016-1 Performance	OSA 2016-2	OSA 2017 Ordinary	OSA 2018	OSA 2019-1	OSA 2019 LLY	OSA 2020
Date(s) d'assemblée(s)	**25-juin-15**	**23-juin-16**	**23-juin-16**	**14-juin-17**	**23-mai-18**	**11-avr.-19**	**11-avr.-19**
Date d'attribution par le directoire	**2-févr.-16**	**3-nov.-16**	**7-janv.-17**	**6-mars-18**	**29-mars-19**	**24-oct.-19**	**11-mars-20**
Nombre total de OSA autorisés	450 000	450 000	450 000	526 800	648 000	650 000	650 000
Nombre total de OSA attribués	6 400	4 000	3 500	62 000	37 500	500 000	407 972
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	6 400	4 000	3 500	62 000	37 500	500 000	407 972
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	0	0	0	0	0	500 000	240 000
dont Laurent Levy						500 000	120 000
dont Philippe Mauberna							60 000
dont Anne-Juliette Hermant							60 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	2	1	2	5	12	0	103
Point de départ de l'exercice des OSA	02/02/2017	03/11/2017	08/01/2018	07/03/2019	30/03/2021	24/10/2019	11/03/2021
Date d'expiration des OSA	02/02/2026	03/11/2026	07/01/2027	06/03/2028	29/03/2029	24/10/2029	11/03/2030
Prix d'exercice des OSA	13,05	14,26	14,97	12,87	11,08	6,41	6,25
Terms of exercise [1]	*1	*2	*3	*4	*5	*6	*7
Nombre d'actions souscrites à la date du document	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de OSA annulés ou caducs à la date du document	6 000	0	3 000	10 000	8 750	0	7 263
Nombre total de OSA restants à la date du document	400	4 000	500	52 000	28 750	500 000	400 709
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	120	4 000	500	51 333	0	0	0
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les OSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites OSA soient remplies)	400	4 000	500	52 000	28 750	500 000	400 709

- *Attributions gratuites d'actions :*

Au cours de sa séance du 11 mars 2020, le directoire, faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de la trente-troisième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019 a également décidé l'attribution gratuite de 50 000 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,03 €, au bénéfice de Madame Anne-Juliette Hermant dans le cadre de son arrivée dans le Groupe et de sa nomination en qualité de membre du directoire. Il a été fixé les conditions de leur acquisition comme suit :

- une période d'acquisition de deux (2) ans à compter du 11 mars 2020. Sa présence dans la Société pendant cette période fait partie des conditions de l'acquisition définitive desdites actions.
- une période de conservation, de ces actions, d'un (1) an à l'issue de la période d'acquisition.

En outre il a été décidé de conditionner l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées à Madame Anne-Juliette Hermant à l'atteinte de la condition de performance suivante : obtenir des résultats positifs dans l'étude 1100 en 2020.

Lors de la séance du 30 avril 2020, le directoire, qui peut, à sa seule discrétion, à tout moment au cours de la période d'acquisition, décider que la condition de présence continue cessera de s'appliquer au(x) bénéficiaire(s), a décidé de lever la condition de présence à laquelle est subordonnée l'acquisition définitive d'actions gratuites attribuées à un nombre déterminé de salariés de la Société.

Au 31 décembre 2020, les hypothèses sur la probabilité de réalisation des conditions de performance des BSPCE, BSA et OSA de performance 2016 ont été mises à jour.

	AGA 2018-1	AGA 2018-2	AGA 2019-1	AGA 2020
Date(s) d'assemblée(s)	**14-juin-17**	**23-mai-18**	**23-mai-18**	**11-avr.-19**
Date d'attribution par le directoire	**6-mars-18**	**27-juil.-18**	**29-mars-19**	**11-mars-20**
Nombre total de AGA autorisés	526 800	648 000	648 000	650 000
Nombre total de AGA attribués	396 250	6 000	438 250	50 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrite	396 250	6 000	438 250	50 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	127 500	0	214 000	50 000
dont Laurent Levy	77 500	0	150 000	0
dont Philippe Mauberna	50 000	0	64 000	0
dont Anne-Juliette Hermant	0	0	0	50 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	77	1	79	0
Point de départ de l'exercice des AGA	06/03/2018	27/07/2018	29/03/2019	11/03/2020
Date d'acquisition (fin de la periode d'acquisition)	*1	27/07/2020	*4	11/03/2022
Terms of acquisition (7)	*2	*3	*5	*6
Nombre d'actions souscrites à la date du document	316 083	6 000	0	0
Nombre total de OSA annulés ou caducs à la date du document	55 667	0	66 250	0
Nombre total de OSA restants à la date du document	24 500	0	372 000	50 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	24 500	0	372 000	50 000
Durée de la période de conservation	*1	1 year	*4	1 year

Sur l'exercice 2020, la contribution sociale due au titre de l'attribution d'actions gratuites aux employés de la Société s'élève à 737 K€. Cette évaluation repose sur une valorisation totale des actions attribuées s'élevant à 9 923 K€, étalés sur la période d'acquisition.

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges (K€)	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change	-	12	-	-	12
Provisions pour charges	112	40	112	-	40
TOTAL	**112**	**52**	**112**	-	**52**

Provisions pour dépréciation (K€)	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	16	7	16	-	7
Sur comptes courants d'associés	189	-	-	-	189
TOTAL	**205**	**7**	**16**	-	**196**
TOTAL GENERAL	**317**	**59**	**128**	-	**248**
dont dotations et reprises d'exploitation	-	52	112	-	-
dont dotations et reprises financières	-	7	16	-	-

La Société a comptabilisé au cours de l'exercice 2020 une provision pour charge de 40 K€ relative au départ d'un employé.

Une provision pour pertes de change pour un montant de 12 K€ a été constatée au 31 décembre 2020.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des échéances des créances (K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 252	-	2 252
Autres immobilisations financières	663	286	377
Avances et acomptes versés	805	805	
Autres créances clients	72	72	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22	22	-
Impôts sur les bénéfices	1 858	1 858	-
Taxe sur la valeur ajoutée	852	852	-
Groupe et associés	817	-	817
Charges constatées d'avance	2 330	2 330	-
TOTAL	9 671	6 225	3 447
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Le montant du CIR calculé pour l'exercice 2020 s'élève à 1 858 K€ contre 2 373 K€ pour l'exercice 2019.
Le remboursement du CIR au titre de l'exercice 2019 a été obtenu par la Société en juillet 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société reconnait dans ses comptes une charge constatée d'avance correspondant aux deux premières factures reçues à date, à hauteur de 1 623K€ liées à l'accord de collaboration avec MD Anderson. La Société reconnait les charges en compte de résultat au fur et à mesure de l'avancement du recrutement des patients, les premiers recrutements ayant eu lieu au second semestre 2020.

Etat des échéances des dettes (K€)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	45 725	4 050	40 175	1 500
Fournisseurs et compte rattachés	8 852	8 852	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 907	1 907	-	-
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	3 365	3 365	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	100	100	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	75	75	-	-
Groupe et associés	39	39	-	-
Autres dettes	311	311	-	-
TOTAL	60 374	18 699	40 175	1 500

En juillet 2013, BpiFrance avait accordé une aide à la Société d'un montant maximum de 2 795 K€ pour le développement d'une nouvelle indication pour le produit NBTXR3 : cancer du foie primaire et secondaire, au travers d'un programme d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) permettant d'accélérer le développement clinique et industriel de son produit NBTRX3 dans cette nouvelle indication. L'aide comprend une avance remboursable d'un montant maximum de 2 451 K€ (dont le remboursement est prévu entre 2022 et 2024) et d'une subvention d'un montant maximum de 344 K€.

Au 31 décembre 2020, l'avance remboursable qui figure au passif dans la rubrique « emprunts et dettes financières diverses » s'élève à 2 083 K€ (dont le remboursement est prévu entre 2022 et 2025).

En juillet 2016, la Société Nanobiotix a pu bénéficier d'un prêt BPI à taux 0 pour le financement d'essai clinique de phase II/III sur le sarcome de tissus mous pour une somme de 2 000 K€. Au cours de l'exercice 2020, 250 K€ ont été remboursés au lieu des 500 K€ initialement prévu dans le contrat. En effet, dans le cadre du plan de soutien d'urgence aux entreprises affectées par le COVID-19, Bpifrance a accordé à la Société une suspension des prélèvements de deux échéances trimestrielles. Ces échéances seront réintégrées sans frais ni pénalité en juin et décembre 2022.

La convention de financement avec la BEI signée en juillet 2018, permet à la Société d'emprunter jusqu'à 40 M€ en trois tranches afin de financer ses activités de recherche, de développement et d'innovation liées au NBTXR3 dans diverses indications thérapeutiques, sous réserve de la réalisation d'un ensemble de critères de performance convenus.

Cet accord est divisé en trois tranches :

- une première tranche d'un montant de 16 M€, reçue en octobre 2018, soumise à un taux d'intérêt fixe de 6% et qui devra être remboursée en une seule fois dans les cinq ans suivants son obtention;
- une deuxième tranche d'un montant de 14 M€, reçue en mars 2019, soumise à un taux d'intérêt fixe de 5% et dont le remboursement sur cinq ans débutera deux ans après son obtention ; et
- une dernière tranche d'un montant de 10 M€, soumise à un taux d'intérêt fixe de 4% et dont le remboursement sur cinq ans débutera un an après son obtention.

Dans le cadre de ce financement, la Société a également signé un « contrat de redevances » en vertu duquel elle a accepté de payer chaque année à la BEI une commission supplémentaire calculée sur les ventes consolidées de la Société au cours de la période de six ans suivant le 1er janvier 2021.

Pour soutenir l'innovation, la société Nanobiotix a eu recours au dispositif exceptionnel de prêt garanti par l'Etat pour un montant total de 10 M€ réparti comme suit :

- 5 M€ reçu en juin 2020 par la banque HSBC (à taux 0, remboursement étalé sur 5 ans avec un différé d'un an pour la première échéance) ;
- 5 M€ reçu en juillet 2020 par la BPI (à un taux fixe de 2,25%, remboursement étalé sur 5 ans avec un différé d'un an pour la première échéance).

A la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas encore déposé de demande de rééchelonnement de la dette HSBC, mais celui-ci sera réalisé dans les délais prévus par le contrat de financement. Dans la présentation de l'échéancier des dettes, il a été pris comme hypothèse que l'amortissement de la dette serait réalisé au même rythme que le remboursement du PGE octroyé par Bpifrance. Le remboursement du capital est présenté dans l'échéance de 1 à 5 ans. Les intérêts qui seront appliqués par la banque ne sont pas encore connus, et seul le coût de la garantie a été provisionné.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les coûts de traitements des patients ne sont pas encore totalement facturés au moment de la clôture des comptes annuels, ils ont été estimés sur la base du nombre de patients traités sur l'exercice écoulé et ont été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
La créance, d'un montant de 2 252 K€, sur la filiale américaine, n'a pas été dépréciée par voie de provision, malgré la situation nette négative de la filiale, compte tenu des perspectives de recouvrement de cette créance.
Au 31/12/2020, une dépréciation pour provision sur comptes courants d'associés a été constatée pour un montant de 189 k€. Cette dépréciation concerne la créance relative à la filiale espagnole du Groupe, Nanobiotix Spain S.L.U.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).
Au 31 décembre 2019, les valeurs mobilières de placement s'élevaient à 10 M€ et ont été cédées en décembre 2020.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (K€)	Montant
Clients factures à établir	10
Charges sociales - Produits à recevoir	2
Total	**12**

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan (K€)	Montant
Emprunts et dettes financières divers	45 725
Dettes fournisseurs et compte rattachés	8 852
Dettes fiscales et sociales	5 519
Total	60 097

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance (K€)	Montant
Charges d'exploitation	2 330
Total	**2 330**

Produits constatés d'avance (K€)	Montant
Produits d'exploitation	-
Total	-

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du bilan (K€)	Montant concernant les entreprises liées
Participations	4 052
Prêt à Nanobiotix Corp.	2 252
Compte courant - Nanobiotix Corp.	151
Compte courant - Nanobiotix S.L.U.	189
Compte courant - Nanobiotix GmbH	- 39
Compte courant - Curadigm SAS	478

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Catégories d'activité	Marchés géographiques			
(K€)	UE	France	Export	Total général
Prestations de services	30	151	50	231
Autres ventes	-	-	-	-
Total Chiffre d'affaires	**30**	**151**	**50**	**231**

Le chiffre d'affaires de la Société résulte principalement de la refacturation aux filiales et de la vente de services associés dans le cadre d'un transfert de technologie.

Le chiffre d'affaires correspond à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des licences ou des prestations vendues par la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée et des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

La Société refacture des services à trois de ses filiales (Nanobiotix Corp, Nanobiotix Spain S.L.U, Nanobiotix Germany GmbH) dans le cadre de contrats de prestations de services.

Rémunération des dirigeants et des parties liées

Rémunérations allouées aux membres: (K€)	Montant
des organes de direction ou de gérance	1 146
des organes de surveillance:	-
- Jetons de présence	70
- Honoraires de conseil	-
Total	**1 216**

Effectif moyen

Effectif Moyen	Personnel salarié
Cadres	61
Agents de maîtrise et techniciens	9
Total	**70**

Cet effectif correspond au nombre moyen de salariés au cours de l'exercice, liés à la Société par un contrat de travail. Il est égal à la moyenne arithmétique des effectifs au dernier jour de chaque trimestre civil. Il ne tient pas compte du fait que certains employés travaillent à temps partiel.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2020 est de :

- 187 K€, au titre du contrôle légal des comptes.
- 1 222 K€, au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la Certification des Comptes (SACC).

En 2020, les services autres que la certification des comptes, couvrent essentiellement la mission légale dans le processus d'introduction de Nanobiotix au Nasdaq.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Engagements dans le cadre de l'emprunt réalisé auprès de la BEI

Dans le cas où l'emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement serait remboursé plus tôt, ou dans le cas d'un changement de contrôle suite au remboursement de l'emprunt, le montant des redevances dues sera égal à la valeur totale nette actualisée des redevances, déterminée par un expert indépendant, ce montant ne pouvant être inférieur à 35 M€.

Le contrat de financement de la BEI contient des clauses restrictives liées à l'exploitation des activités de la Société mais aucune clause financière que la Société est tenue de respecter.

Engagements liés au contrat MD Anderson

En janvier 2019, Nanobiotix et le centre de cancérologie MD Anderson de l'Université du Texas ont annoncé une collaboration de recherche clinique à grande échelle. La collaboration comporte dans un premier temps neuf essais cliniques de phase I/II avec NBTXR3, dans six types de cancer différents – cancer de la Tête et du Cou, Pancréatiques, Thoraciques, Pulmonaires, Gastro-intestinaux et Génito-urinaires impliquant environ 340 patients.
L'accord de collaboration requiert un financement minimum d'environ 11 M$ par Nanobiotix qui seront à versés par la Société au cours du développement du partenariat, en fonction du nombre de patients recrutés. Au 03 février 2020, Société a effectué un paiement initial de 1 M$. Des paiements supplémentaires seront effectués semestriellement et les dépenses enregistrées au compte de résultat de la Société au cours de la collaboration sur la base de patients inscrits sur la période concernée, le solde étant payable au moment de l'inscription du patient final pour toutes les études. Nanobiotix

peut également être tenu à un paiement d'étape additionnel unique après l'octroi de la première approbation réglementaire par la FDA déterminé sur la base des patients inscrits dans les essais clinique une base annuelle allant de 2,2 M$ à 16,4 M$.

Au 31 décembre 2020, 2 M$ ont déjà été facturés depuis le début de la collaboration et 1,7 M€ restent en charges prépayées. Un paiement supplémentaire sera également effectué en cas de succès d'un premier enregistrement de NBTXR3 auprès de la FDA.

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements donnés (K€)	Montant
Bail commercial siège social - Wattignies loyer hors charges locatives (période ferme de 10 ans à compter du 01/07/2017)	4 372
Bail commercial - Villejuif loyer hors charges locatives (période allant du 01/07/2017 au 30/06/2026)	1 906
Total	**6 278**

Engagements reçus

En juillet 2018, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Nanobiotix un prêt à taux fixe d'un montant global de 40 000 K€ subdivisé en trois (3) tranches. La première tranche d'une valeur nominale de 16 000 K€, a été reçue en octobre 2018 et sera remboursée in fine en 2023. Les intérêts capitalisés y afférents seront versés à la même échéance. La deuxième tranche d'une valeur nominale de 14 000 K€, a été reçue en mars 2019 et sera intégralement remboursée entre 2019 et 2024. La dernière tranche d'un montant de 10 M€ pourra être demandée par Nanobiotix sous réserve de la réalisation de conditions de performance convenus.

Engagement en matière de pensions et retraites

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La convention collective est celle de la Pharmacie (fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique).

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2020, l'engagement de la Société à ce titre s'élève à 414 K€, calculé sur la base des hypothèses suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2020	31/12/2019
Modalités de départ à la retraite	*Cadres : 66 ans* *Non Cadres : 64 ans*	*Pour l'ensemble des salariés: départ volontaire à 65 ans*
Taux de charges sociales	44%	43%
Taux d'actualisation	0,33%	0,85%
Tables de mortalité	Table réglementaire INSEE TD-TV 14-16	Table réglementaire INSEE TD-TV 12-14
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	Cadres : 3% Non Cadres : 2,50%	2,50%
Taux de rotation	Taux moyen de 5,86% constant	Taux moyen de 5,86% constant

Liste des filiales et des participations

Nanobiotix SA possède quatre filiales :

- Nanobiotix Corp., détenue à 100%. Son siège social se situe au 210 Broadway, NGIN 2nd floor, Cambridge, Etats-Unis.
- Nanobiotix Spain, S.L.U., détenue à 100%. Son siège social se situe 37, Pas Recoletos 28 004, Madrid.
- Nanobiotix Germany GmbH, détenue à 100%. Son siège social se situe Prinzregentenstraße 11, 80538 München.
- Curadigm SAS, détenue à 100%. Son siège social se situe 60 rue de Wattignies, 75012 Paris.

Filiales (K€)	Capital Social	Capitaux Propres autres que le Capital Social	Quote part détenu (%)	Valeur Brut Comptable des Titres Détenus	Prêt(s) et Avance(s) Consentis par la Maison Mère et non encore remboursé(s)	Compte courant lié à la Maison Mère	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat 2020
Nanobiotix Corp.	3 001	- 4 199	100%	3 001	2 252	151	-	56
Nanobiotix S.L.U.	3	- 164	100%	3	-	189	-	5
Nanobiotix GmbH	25	- 1	100%	25	-	- 39	-	13
Curadigm SAS	1 023	- 531	100%	1 023	-	478	64	- 1 044